FORMATION BPREA
Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation agricole
RNCP38093

Le métier préparé	Les emplois-type ciblés par le brevet professionnel "Responsable d'entreprise agricole" sont ceux d'agriculteur-ices et de salarié-es agricoles hautement qualifié-es dont le niveau d'emploi est le niveau 4. Ce diplôme permet **d'obtenir la capacité professionnelle agricole pour s'installer avec ou sans les aides (**DJA). Le responsable d'entreprise agricole et les salarié-es hautement qualifié-es peuvent exercer leurs activités dans des types d'entreprises très différents, en fonction du secteur d'activité, de la taille, du statut juridique, du mode de production ou de l'organisation sociale de l'entreprise ainsi qu'en fonction des réseaux et du territoire dans lesquels les activités de l'entreprise s'inscrivent. **Très autonome**, le titulaire de l'emploi travaille seul-e et en réseau avec l'appui d'associé-es, de salarié-es, d'agriculteur-rices voisin-es, de technicien-nes et de partenaires. Il dispose d'une **forte capacité d'initiative**. Il a le sens des **responsabilités** et la capacité à se remettre en cause. Il doit savoir écouter et dialoguer, et savoir s'entourer d'experts pour le conseiller dans ses décisions et l'accompagner dans ses projets. Il peut déléguer certaines fonctions ou activités dont il garde la responsabilité. Un-e responsable d'entreprise autant qu'un-e salarié-e hautement qualifié-e doivent maîtriser les techniques de production et, en fonction des orientations choisies, les procédés de transformation et de commercialisation. L'acte de production suppose également l'utilisation fréquente d'une grande diversité d'**agroéquipements**, d'**outils d'aide à la décision** (OAD) et la **maîtrise des technologies de l'information et de la communication**. **Gestionnaire d'entreprise et manager** lorsqu'il emploie de la main d'œuvre salariée, le responsable d'entreprise agricole est un

	homme ou une femme polyvalent-e et multicompétent-e qui doit savoir anticiper et s'adapter dans un contexte en rapide évolution. Il doit pour cela assurer une veille prospective et rechercher les meilleurs pratiques et techniques disponibles pour progresser.
Profils et prérequis	**Pour la formation BPREA, diplôme de niveau 4, les conditions d'entrée sont les suivantes (formation continue ou contrat de professionnalisation) :** Les candidats doivent être âgés de 18 ans au moins. Le candidat doit en outre avoir un projet d'installation agricole à court ou à long terme, sans nécessairement avoir en sa possession le lieu définitif de cette implantation **Pour la formation BPREA, diplôme de niveau 4, les conditions d'entrée sont les suivantes (contrat d'apprentissage) :** Ils doivent justifier de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein à la date de la dernière unité capitalisable permettant de délivrer le brevet professionnel. Ces candidats doivent également justifier, lors de l'entrée en formation, de la possession d'un certificat d'aptitude professionnelle agricole ou d'un diplôme ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles de même niveau ou d'un niveau supérieur. Si les candidats ne satisfont pas aux exigences de diplômes, ils doivent attester, avant l'entrée en formation, soit de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, ou volontariat à temps plein en lien avec la finalité du diplôme postulé, soit de l'équivalent de trois années à temps plein. Le candidat doit en outre avoir un projet d'installation agricole à court ou à long terme, sans nécessairement avoir en sa possession le lieu définitif de cette implantation.
Objectifs de la formation	**Compétences attestées** par le diplôme du BPREA sont les suivantes : **C1- Se situer en tant que professionnel** *Avec les modules* : * Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant

	* Se positionner dans les différents types d'agriculture, leur histoire, leurs fondements, leur organisation **C2- Piloter le système de production** *Avec les modules* : * Réguler l'activité au regard de la stratégie, des opportunités, des évènements * Gérer le travail **C3- Conduire le processus de production dans l'agroécosystème** *Avec les modules* : * Combiner les différentes activités liées aux productions * Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite des productions **C4- Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise C5- Valoriser les produits ou services de l'entreprise** *Avec les modules* : * Porter un diagnostic sur les résultats de l'entreprise à l'aide d'indicateurs technico-économiques et financiers * Réaliser des choix pour l'entreprise en matière fiscale et juridique **C6 / C7- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers** Le diplôme vise à professionnaliser **les futurs chefs d'entreprises agricoles**. Des **situations d'apprentissages** ont été élaborées, à partir des capacités qui constituent les UC, conformément au référentiel pour permettre à l'apprenant d'acquérir les compétences techniques, nécessaires à son activité future, mais également de construire son projet d'installation. Ce dernier, est le **« fil rouge »** de la formation, car il balaie tous les thèmes présents dans le référentiel, pour permettre l'acquisition des capacités constituant le diplôme. **Deux supports de formation** sont proposés, en fonction des projets des apprenants : · **Polyculture-élevage** : ovin, bovin, porcin et volailles · **Production maraîchère** : production sous serre et de plein champ.
Organisation et durée de la formation	**Pour l'apprentissage :** **Période de formation :** 2 ans

	Lieu de formation : CFPPA d'Ahun (au sein de l'EPLEFPA de la Creuse) Dans le cadre d'un parcours complet la formation BPREA a une durée totale de **1 144 heures** dont 584 heures en centre en première année et 560 heures en centre en deuxième année. **Pour la formation continue ou les contrats de professionnalisation :** **Période de formation :** 9 mois sur entrée cadencée. **Lieu de formation :** CFPPA d'Ahun (au sein de l'EPLEFPA de la Creuse) Dans le cadre d'un parcours complet la formation BPREA a une durée totale de **1 220 heures** dont 940 heures en centre et 280 heures en entreprise. Concernant la période en centre, elle inclut 70 heures de formation pratique sur l'exploitation de l'établissement, pour les thèmes de la production et de la commercialisation.
Contenu de la formation	**La formation théorique :** les situations d'apprentissage ont été élaborées en fonction des Situations Professionnelles d'Evaluation (SPE). La formation n'est donc pas disciplinaire, mais thématisée privilégiant ainsi la professionnalisation des apprenants. **Les thèmes sont :** l'installation ou l'optimisation d'une entreprise agricole existante, la conduite de production, la commercialisation, la négociation. **En outre, 2 thèmes sont à choisir parmi les suivants:** Mettre en œuvre une animation dans l'entreprise agricole, réaliser les opérations de production de biogaz, mettre en œuvre une prestation d'écopâturage dans l'entreprise agricole, mettre en œuvre une prestation d'hébergement dans l'entreprise agricole, transformer la production de plantes aromatiques, à parfum et médicinales, conduire une activité de cueillette de plantes à parfum et médicinales en milieu naturel, valoriser les haies multifonctionnelles dans l'agroécosystème, assurer la maintenance des matériels roulants et des équipements fixes mécanisés D'autres modules peuvent être suivis avec d'autres centres, dans le cadre de **l'individualisation.** Tous ces thèmes peuvent ne pas être proposés la même année. **Formation pratique** : **Dans le cadre de l'apprentissage :** Formation sur les structures d'apprentissage **Dans le cadre de la formation continue :** 8 semaines de stage reparties dans le calendrier de formation en fonction des travaux agricoles. 2 semaines sont incluses dans le planning, sous forme de demi-journées pour des activités pratiques sur l'exploitation de

	l'établissement.
Evaluation	Pour obtenir le diplôme **(Niveau 4)**, il faut valider toutes les Unités Capitalisables. Ce sont les SPE (Situations Professionnelles d'Evaluation) qui le permettent. **SPE 1 :** Créer ou optimiser une entreprise agricole en cohérence avec le territoire. **SPE 2 :** Conduire une production (en polyculture-élevage, ou en maraîchage) **SPE 3 :** Optimiser les relations commerciales **SPE 4 et SPE 5** : Ce sont celles des deux modules à choisir (CF Contenu de la formation) Le candidat est évalué lors d'entretiens d'évaluations, à l'oral, à partir d'un support écrit qu'il a constitué au cours de sa formation. Le jury est composé de 2 formateurs ou d'1 formateur et 1 professionnel.
Certfication	L'obtention du **« Brevet Professionnel de Responsable d'Entreprise Agricole »** se fait après validation des sept Unités Capitalisables. Ce diplôme permet d'obtenir la capacité à l'installation et ainsi d'être éligible aux aides à l'installation. Il est délivré par le **Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.**
Méthodes et suivi pédagogique	La formation est construite autour de modules qui permettent de **construire son projet tout au long de la formation.** Les apprenants, sont systématiquement amenés à s'approprier les cours théoriques, les visites, les interventions extérieures pour les mettre en relation avec leur propre projet. La formation privilégie l'individualisation. Les périodes en entreprise permettent d'acquérir les gestes techniques. L'expérience acquise est prise en compte lors des retours d'entreprise. Tout au long de la formation, en centre et en entreprise, l'apprenant est amené à mener des analyses, des diagnostics. L'acquisition de cette méthodologie est primordiale pour l'installation et au cours de la vie professionnelle. La démarche individuelle, l'acquisition d'autonomie, sont privilégiées. Cependant, les formateurs assurent un suivi individuel, tout au long de la formation, notamment dans la mise en forme du projet.
L'équipe pédagogique	**Le ou la coordonnateur/trice pédagogique** de la formation en collaboration avec le secrétariat pédagogique prend en charge le recrutement des apprenants, l'individualisation de leur parcours de formation, la coordination du groupe et le suivi individuel tout au long du parcours. Il ou elle garantit l'articulation et la fluidité du parcours de formation individualisée de chacun. Il ou elle coordonne les interventions des professionnels. **Les formateurs/trices sont experts** dans leur domaine d'intervention. Ils possèdent tous une expérience dans le domaine de compétences.

	La place des professionnels dans la formation : Notre implantation sur le territoire, nous permet d'avoir des partenariats avec les différentes organisations professionnelles agricoles : Chambre d'Agriculture, MSA, GDS, CER... qui font bénéficier de leur expertise les apprenants, au cours d'interventions, de visites. Les agriculteurs sont également des partenaires privilégiés. Ils accueillent les apprenants sur leurs exploitations pour des visites, ou lors de stages.
Les plus de la formation au CFA / CFPPA d'Ahun	Les plus de la formation sont : - Un **réseau de partenaires** dans le secteur agricole - Une **exploitation au sein de l'établissement** avec + de 670 animaux sur 180 hectares (production animale et maraîchage) - Participation à la mise en marché de produits locaux provenant de l'exploitation de l'EPLEFPA et d'autres agriculteurs. - Familiarisation avec une plate-forme pour la réservation à distance - Une pédagogie de mise en situation professionnelle avec la possibilité de travailler au dimensionnement et à la mise en place de projets grandeur nature
Coût de la formation / modes de financement	**La formation est intégralement prise en charge par la Région Nouvelle Aquitaine financée à 100% par les OPCO pour le secteur privé.** Tout dépend de la voie choisie par l'apprenant. Toutes les demandes de devis peuvent être effectuées à l'adresse mail suivante : Demande devis : **marine.tourtaud@educagri.fr** Par ailleurs, en cas de difficultés personnelles périphériques à la formation, nos équipes sont mobilisées pour aider au montage de dossiers issus du fond social. Enfin, certaines voies d'accès à la formation induisent des rémunérations. N'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat pédagogique ou le coordonnateur de la formation pour obtenir des informations supplémentaires quant aux différentes modalités possibles.

Voies d'accès à la formation et inscription	La formation BPREA est accessible selon modalités par **les différentes voies** : - Formation continue - Contrat ou période de professionnalisation - Apprentissage - Compte Personnel de Formation : **RNCP38093** - Plan de formation - VAE L'accès à tout ou partie de la formation (bloc de compétence) n'est pas possible actuellement. **Pour toute inscription** à la formation dans une des voies mentionnées ci-dessus, vous pouvez prendre contact avec le secrétariat pédagogique.
Accessibilité de la formation par les personnes en situation de handicap	Notre site de formation est accessible aux personnes en situation de Handicap. Nous disposons de référentes Handicap pour vous conseiller et vous orienter vers les meilleures solutions pour adapter la formation à votre situation : Au niveau du CFA (Formation par apprentissage) et du CFPPA (Formation pour adultes) : stephanie.grandet@educagri.fr – 05 55 81 48 91
Locaux mis à disposition	**Le CFPPA vous accueille** dans ses locaux ouverts au public du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30. Un accueil téléphonique est assuré sur la même amplitude horaire. **Le CFA vous accueille** dans ses locaux ouverts au public le lundi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 puis du mardi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h30. Un accueil

	téléphonique est assuré sur la même amplitude horaire. Les locaux comprennent des salles de cours, des salles informatiques, des plateaux techniques. Des chambres peuvent-être proposée et un accès au réfectoire du lycée est proposé. N'hésitez pas à contacter le secrétariat pédagogique pour connaître l'ensemble des modalités y compris tarifaires.
Pour plus d'informations	magali.rougeron@educagri.fr : Coordonnatrice du BPREA par apprentissage stéphanie.grandet@educagri.fr : Secrétaire pédagogique référente du BPREA par apprentissage francoise.padovani@educagri.fr : Coordonnatrice de la formation par la voie de la formation continue ou contrat de professionnalisation anne.marceron@educagri.fr : Secrétaire pédagogique référente du BPREA par la voie de la formation continue ou contrat de professionnalisation marine.tourtaud@educagri.fr : Responsable VAE
Nos coordonnées	**EPLEFPA de la Creuse** CFA DE LA CREUSE CFPPA DE LA CREUSE **Le Chaussadis** **23150 AHUN** https://ahun.educagri.fr/
	CFA : **Tel 05.55.81.48.91** **Mail : cfa.ahun@educagri.fr** **CFPPA :** **Tel 05.55.81.48.90** **Mail : cfppa.ahun@educagri.fr**

INDICATEURS DE LA FORMATION

Données de la session 2022-2023	
Taux de réussite aux examens	100% apprentissage 80% voie continue
Taux de satisfaction des apprenants	92%
Taux d'insertion professionnelle à 6 mois *(sortants 2022)*	100%
Taux de poursuite d'étude	20%
Taux d'interruption en cours de formation	0%
Taux de rupture des contrats d'apprentissage	0%

Plaquette de la formation - CFA

Plaquette VAE

Plaquette de la formation - CFPPA